



PRENEZ LA PRÉVOYANCE ET LA MUTUELLE SANTÉ DU BON CÔTÉ !

Plongez dans l'univers
de la Santé/Prévoyance,
et découvrez les super-pouvoirs
de ce duo gagnant



SALARIÉS

MUTUELLE SANTÉ/ PRÉVOYANCE, JAMAIS L'UNE SANS L'AUTRE !

En tant que salarié, vous avez peut-être déjà entendu parler de la Prévoyance et de la mutuelle Santé, mais vous ne savez pas vraiment à quoi elles servent ? Imaginez alors deux anges gardiens : l'un veille sur vos dépenses médicales, et l'autre protège vos revenus en cas de coups durs.

Ce guide est là pour vous aider à comprendre comment ces deux anges gardiens travaillent pour vous. En quelques minutes, vous saurez tout sur ces protections qui vous permettront de dormir sur vos deux oreilles.



PRÊT POUR LA DÉCOUVERTE
en 7 questions réponses ?

PRÊTS POUR LA DÉCOUVERTE EN 9 QUESTIONS RÉPONSES ?

Cliquez sur chaque question, vous obtiendrez une réponse simple et complète...



Et vous deviendrez incollable sur la mutuelle Santé et la Prévoyance !

1 

Entre la mutuelle **Santé** et la **Prévoyance**, il y a vraiment une **différence** ?

2 

J'ai déjà une mutuelle **Santé** : pourquoi avoir une **Prévoyance** ?

3 

Concrètement, c'est quoi la **Prévoyance** ? Qu'est-ce que ça **apporte** ?

4 

Si j'ai bien compris, la **Prévoyance**, c'est un **soutien financier** en cas de coups durs ?

5 

Il y a quand même des **points communs** entre mutuelle Santé et Prévoyance ?

6 

Quels **avantages** j'ai avec la Prévoyance **collective** de mon entreprise ?

7 

Est-ce que j'aurai des **outils pour m'aider**, pour la mutuelle **Santé** et la **Prévoyance** ?



OUI, ET EN PLUS, ELLES SONT COMPLÉMENTAIRES !

ENTRE LA MUTUELLE SANTÉ ET LA PRÉVOYANCE, IL Y A VRAIMENT UNE DIFFÉRENCE ?

En effet, la Prévoyance et la Santé ne couvrent pas les mêmes besoins :

- La mutuelle Santé prend en charge les soins médicaux (consultations, médicaments, hospitalisation).
- Le contrat Prévoyance est là pour vous soutenir en cas de coup dur : incapacité de travail, accident, ou même décès.

Deux alliés pour mieux vivre !

Ce que couvre...

LA MUTUELLE SANTÉ



Frais courants
(médicaments,
consultations, examens)



Hospitalisation



**Optique / Dentaire
/ Audition / etc.**

LA PRÉVOYANCE



Accidents



Maladies



Décès



Prenons un exemple *pour bien comprendre*

David s'est cassé le bras en tombant de vélo.

Résultat : une belle fracture et l'impossibilité de travailler pendant 6 mois !

› **Sa mutuelle Santé va couvrir :**

- Son hospitalisation
- Ses examens
- Ses médicaments et soins

› **Son contrat prévoyance va prendre en charge* :**

- Une partie de la perte de son revenu

*selon les conditions et limites prévues au contrat

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :





PARCE QUE LA PRÉVOYANCE COUVRE DES FRAIS QUE LA MUTUELLE SANTÉ NE COUVRE PAS !

J'AI DÉJÀ UNE MUTUELLE SANTÉ : POURQUOI AVOIR UNE PRÉVOYANCE ?

La mutuelle Santé prend en charge de nombreux soins médicaux, mais pas les conséquences financières en cas de coups durs. C'est la Prévoyance qui s'en occupe. On vous explique comment elle agit.

ELLE RENFORCE *votre protection*

La Prévoyance s'occupe des frais que la mutuelle Santé ne couvre pas, comme le complément de salaire en cas d'arrêt de travail. C'est un vrai plus pour vos salariés !

ELLE COMPLÈTE LES INDEMNITÉS *du régime obligatoire*

La Prévoyance collective obligatoire est souscrite par l'employeur. Elle vient compléter une partie de la perte de revenus en cas d'invalidité, d'incapacité ou de décès.

2

Le régime complémentaire obligatoire

Souscrit par l'employeur, il complète les remboursements du régime de base.

1

Le régime obligatoire de base (CPAM)

La prise en charge se fait automatiquement.



Bon à savoir

L'employeur a l'obligation de mettre en place un régime de Prévoyance collective pour les cadres. Concernant les non-cadres, des accords relatifs à la Prévoyance signés au sein des branches ou des conventions collectives nationales peuvent rendre cette couverture obligatoire.





C'EST UN FILET DE SÉCURITÉ EN CAS DE COUPS DURS !

CONCRÈTEMENT, C'EST QUOI LA PRÉVOYANCE ? QU'EST-CE QUE ÇA APORTE ?



La Prévoyance vous protège, vous et votre famille, des conséquences financières d'un accident ou d'une maladie :

- En cas d'incapacité de travail, avec des indemnités journalières.
- En cas d'invalidité avec une rente.
- En cas de décès, avec un capital décès, une rente au conjoint, une rente d'éducation pour les enfants, le financement des obsèques.



ZOOM

sur les risques indemnisés par la Prévoyance

- **L'incapacité temporaire de travail :** la personne ne peut plus exercer son activité professionnelle partiellement ou totalement pendant toute une période.
- **La dépendance :** la personne ne peut plus réaliser elle-même certains actes du quotidien, et donc ses activités professionnelles.
- **L'invalidité :** on parle d'invalidité, partielle ou totale, quand la personne voit sa capacité de travail ou de gain réduite d'au moins 2/3.
- **La perte totale et irréversible d'autonomie :** la personne est considérée comme étant dans un état d'invalidité aggravé et ne peut définitivement plus travailler.
- **Le décès :** les bénéficiaires désignés reçoivent un soutien financier.



OUI MAIS PAS QUE ! IL Y A AUSSI TOUT L'ACCOMPAGNEMENT...

SI J'AI BIEN COMPRIS,
LA PRÉVOYANCE,
C'EST UN SOUTIEN
FINANCIER EN CAS
DE COUPS DURS ?

De l'écoute, du soutien et de l'action : voilà ce que nous vous proposons. Et c'est inclus dans le contrat ! La solidarité se concrétise jour après jour.

ESS FACILIT' ET VOUS

Ce service d'accompagnement social gratuit vous aide à faire face à différentes situations de la vie et vous offre des conseils personnalisés :

- › **Vie familiale** : dépendance d'un proche, handicap, séparation, arrivée d'un enfant...
- › **Vie professionnelle** : risques professionnels, handicap, mobilité, retraite...
- › **Santé** : bonnes pratiques, hygiène de vie, Sécurité sociale étudiante...
- › **Logement** : aides financières, rénovation, accession à la propriété...

FONDS D'ACTION SOCIALE EN INCLUSION

En plus de l'accompagnement social, le fonds vous apporte :

- › **Une aide ponctuelle et personnalisée** en cas de rupture, handicap, maladie, décès du conjoint, aidance d'un proche.
- › **Une écoute et un accompagnement** pour surmonter les difficultés de la vie personnelle et professionnelle.

Il peut être complété par un fonds de branche quand celui-ci existe. Vous pouvez vérifier dans votre espace dédié.



Et pour *la mutuelle Santé* ?

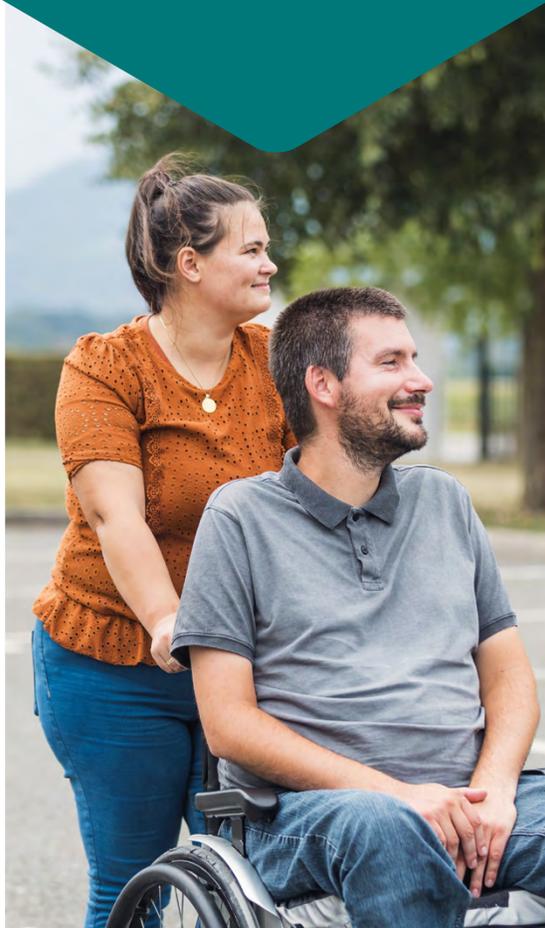
Pour la santé aussi, vous accédez à des services d'accompagnement, qui s'inscrivent dans notre démarche éco-santé :

- **Kalixia**, notre réseau de professionnels de santé dédié.
- **Vivoptim**, le coaching santé sur mesure.
- **Maiia**, notre service de téléconsultation accessible 24h/24 7j/7.

Et aussi à des services d'assistance :

- **Harmonie Santé Services**, un accompagnement en cas de difficultés (aide à domicile en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation) et une assistance à l'international.
- **L'action sociale**, un soutien en cas de situations difficiles.

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :





OUI TOUT À FAIT : LA PRÉVENTION ET LE BIEN-ÊTRE !

IL Y A QUAND MÊME DES POINTS COMMUNS ENTRE MUTUELLE SANTÉ ET PRÉVOYANCE ?

Avec la mutuelle Santé et la Prévoyance Harmonie Mutuelle ESS, les adhérents bénéficient d'un soutien complet pour eux et leur famille en cas de fragilité. C'est bon de se savoir soutenu dans les moments difficiles !

NOTRE MUTUELLE SANTÉ *contribue à votre bien-être*

Elle vous propose des aides pour couvrir les frais non remboursés (dentaires, optiques, etc.), des campagnes de prévention et des programmes de sensibilisation à une vie plus saine.

Elle met aussi à votre disposition des services pour vous faciliter la vie :

- Vivoptim** : le coaching santé personnalisé, humain et digital, pour garder la forme physique et mentale.
- Kalixia** : notre réseau de professionnels de santé partenaires en optique, audio, ostéo et dentaire à tarifs négociés.
- Maiia** : le service de prise de rendez-vous médical 7j/7 et 24h/24 pour des téléconsultations par tchat, visio ou audio.

NOTRE PRÉVOYANCE *anticipe les éventuelles difficultés*

Elle propose des aides ponctuelles et des services dédiés aux aidants.

Ces dispositifs comprennent également des actions de prévention et de sensibilisation pour améliorer votre bien-être global, comme les webinaires :

« Demain
& invente
aujourd'hui »

« Parentalité »

« Prenons soin
des femmes »

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :





LA QUALITÉ ET LES ÉCONOMIES À LA FOIS !

QUELS AVANTAGES J'AI AVEC LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE DE MON ENTREPRISE ?

Comme en santé, la Prévoyance collective offre de supers avantages : vous et votre famille êtes protégés des risques lourds, dans les conditions les plus avantageuses qui soient. Entrons un peu dans le détail...



VOUS ACCÉDEZ À UNE PROTECTION COMPLÈTE

- › Elle s'ajoute à la mutuelle Santé pour renforcer votre couverture sociale.
- › Elle est issue du **dialogue entre les représentants des employeurs** et ceux des salariés au niveau de votre entreprise ou de votre branche professionnelle, et est donc adaptée.



VOUS PAYEZ MOINS CHER

- › La **participation de votre employeur** fait baisser le coût de la protection.
- › La **négociation collective** aussi.



VOUS PROFITEZ D'UNE QUALITÉ OPTIMALE

- › Les contrats collectifs offrent souvent une **meilleure couverture** que les contrats individuels.
- › Ils sont **sans délais de carence** quel que soit votre état de santé.



VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA PORTABILITÉ DES DROITS

- › La couverture peut être maintenue jusqu'à 12 mois en cas de rupture du contrat de travail* sans coût supplémentaire.

*sous condition de prise en charge par l'assurance chômage et en fonction de la durée de votre contrat de travail.





OUI, DES SUPERS OUTILS QUI VONT VOUS FACILITER LA VIE !

EST-CE QUE
J'AURAI DES OUTILS
POUR M'AIDER
AVEC LA MUTUELLE
SANTÉ ET LA
PRÉVOYANCE ?



Pas question de vous laisser seul avec votre santé ! Une fois assuré, vous pouvez compter sur nous pour vous aider à vous repérer.



VOTRE ESPACE ADHÉRENT HARMONIE&MOI (Mutuelle Santé)

Sur notre site Internet harmonie-mutuelle.fr, vous pouvez vous connecter à votre espace sécurisé.

Il vous permet de :

- › Suivre votre contrat
- › Gérer vos remboursements
- › Accéder à vos services
- › Rester en contact et échanger

Également disponible via l'application mobile Harmonie&Moi.



VOTRE ESPACE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Cet espace spécifique est réservé aux bénéficiaires de rente invalidité, conjoint ou d'éducation.

Il permet de :

- › Suivre les versements
- › Télécharger des attestations de ressources
- › Échanger via les formulaires
- › Accéder aux documents et FAQ



UNE ÉCOUTE AU QUOTIDIEN

Pour répondre à vos besoins au fil du temps, vous bénéficiez de notre accompagnement :

- › directement auprès de votre conseiller, interlocuteur unique de votre protection sociale (Santé, Prévoyance, Épargne...),
- › ou via un espace relation client par téléphone.

Chez Harmonie Mutuelle,

vous vous connaissons bien, et nous vous soutenons !

Depuis plus de 60 ans avec les équipes Harmonie Mutuelle ESS, nous sommes le partenaire privilégié des employeurs et salariés de l'ESS pour leur protection sociale.

**PRÈS D'1 MILLION
DE PERSONNES PROTÉGÉES**
Soit plus d'1 salarié sur 3 du secteur

**+ DE 30 000 STRUCTURES
ADHÉRENTES**



Des adhérents dans toutes les CCN de l'ESS
Loisirs, aide et soins, insertion sociale et professionnelle, logement, protection sociale et prévention...

Harmonie Mutuelle - Distributeur et gestionnaire : Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473.

Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57.

Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

MUTEX - Assureur du contrat :

Société anonyme au capital de 37 302 300€

Entreprise régie par le Code des assurances

- RCS Nanterre 529 219 040

Siège social : 140 avenue de la république - 92320 Châtillon.



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif